



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 19 septembre 2023 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la 1 <sup>ère</sup> délibération Départ après la 33 <sup>ème</sup> délibération
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la 3 <sup>ème</sup> délibération
6 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
7 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
8 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
9 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
17 CHANAZ	T HUSSON Yves	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
18 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
20 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21 ENTRELACS	T COCHET Claire	
22 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
23 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T ROULET Stéphane	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
35 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Christian ROUSSEL
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TREVIGNIN	S FAYOLLE Dominique	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
46 VOGLANS	T BERNON Martine	
47 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	BRAUER Michelle
GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
LE BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 12 septembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 39 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 46 présents et 6 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 3      Année : 2023

Exécutoire le : **26 SEP. 2023**

Publiée le : **26 SEP. 2023**

Visée le : **26 SEP. 2023**

### *FINANCES* **Budget Eau potable** **AP/CP 021 – Barreau Est - Révision n°6**

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*  
*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2018 portant ouverture de l'Autorisation de Programme,*  
*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juillet 2019 portant révision n°1,*  
*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,*  
*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*  
*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,*  
*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex CALB, la notice Eau Potable produite met en avant un bilan ressource/besoin en eau équilibré à l'horizon 2030. Cependant cet équilibre est conditionné à la fiabilisation de la ressource Lac (problématique cyanobactéries) et à la mise en circulation de l'eau entre le bassin hydraulique excédentaire et les bassins déficitaires (Pied du Revard, Sud du Lac) avec une démarche de réduction de la dépendance de la ressource auprès de Grand Chambéry.

Cette mise en circulation de la ressource en eau est rendue nécessaire par l'augmentation des besoins sur des secteurs potentiellement déjà en tension et d'autre part, par une réduction des ressources gravitaires disponibles par application de débits maximums prélevables sur ces sources (Pieds du Revard et Roche Saint Alban), en vue d'une atteinte de bon état écologique des cours d'eau.

Ne pouvant s'appuyer sur les seules infrastructures en place il est nécessaire de créer de nouveaux ouvrages :

- Un réservoir complémentaire sur Aix-les-Bains à une altitude supérieure au réservoir de Corsuet existant,
- Une extension du réservoir existant
- Un pompage du réservoir existant vers le réservoir à créer
- Une canalisation reliant ce réservoir au réservoir de Silien (Drumettaz) qui permettra de desservir l'OAP de Pontpierre, la ZAC des Sources, la ZAC des Combaruches (Elis). Cette canalisation alimentera les parties basses des communes du pied du Revard permettant de conserver le complexe Massonat-Meunaz existant pour les seuls besoins des secteurs hauts de ces communes.

Ce projet sera décomposé en tranches et sera réalisé en coordination avec les programmations de voiries communales.

En raison de la hausse des coûts des matériaux et de la programmation d'une extension vers le Bourget-du-Lac, le montant global actualisé de l'opération s'élève désormais à 13 902 000 €HT réparti sur la période 2018 – 2028.

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) augmente de 2 202 000€ HT. Les crédits de paiement sont recalculés au vu des réalisations 2023 et de l'échéancier de réalisation des travaux.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°6 de l'autorisation de programme présentée.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 47
- Présents et représentés : 53
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 19 septembre 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI



La Secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

## APCP021 - Eau potable Barreau Est - Révision 6 Annexe

<b>OPERATION</b>		APCP021 - Barreau Est	
Intitulé de l'opération :		EAU POTABLE	
Budget :		16 et 16AP	
Imputation analytique :		HT	
Montant initial de l'opération :		9 810 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°1) :		11 700 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°2) :		11 700 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°3) :		11 700 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°4) :		11 700 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°5) :		11 700 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°6) :		13 902 000,00 euros	
<b>DEPENSES</b>		<b>Voté</b>	<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2017		5 250,00	5 250,00
Dépenses réalisées 2018		3 766,96	3 766,96
Dépenses réalisées 2019		254 589,67	254 589,67
Dépenses réalisées 2020		1 405 812,62	1 405 812,62
Dépenses réalisées 2021		107 911,40	107 911,40
Dépenses réalisées 2022		45 481,57	51 430,41
Dépenses programmées 2023		3 300 000,00	4 430 000,00
Dépenses programmées 2024		990 000,00	3 425 000,00
Dépenses programmées 2025		5 587 177,58	813 000,00
Dépenses programmées 2026			1 404 000,00
Dépenses programmées 2027			1 407 000,00
Dépenses programmées 2028			594 238,74
<b>TOTAL</b>		<b>11 700 000,00</b>	<b>13 902 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>			
Subventions attendues			<b>Proposé</b>
dont subventions perçues 2019			1 800 000,00
dont subventions perçues 2020			45 300,00
dont subventions perçues 2021			47 675,00
F.C.T.V.A. théorique			957 000,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			6 000 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>11 700 000,00</b>	<b>13 902 000,00</b>



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Délibération 3 : Budget Eau potable - AP/CP 021 - Barreau Est - Révision n.6 - -

**Date de transmission de l'acte :** 25/09/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 25/09/2023

**Numéro de l'acte :** d4676 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230919-d4676-DE

**Date de décision :** 19/09/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

